

Fiche de données de sécurité

1 – IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / SOCIETE

Identification de la Substance :

Nom: Fiole Parfum Coco - BoomtoneDJ
Conditionnement : Flacon 20 ML & 250 ML



Société :

SONOVENTE - 7, avenue du 1er mai - BP : 30104
91123 - PALAISEAU Cdx - FRANCE

Tel : 01 80 38 38 38 - Email : infos@sonovente.com

Telephone d'urgence:

Téléphone Urgence France (24h) : +33 (0) 172 11 0003
INRS/ORFILA (France) : +33 (0) 1 45 42 59 59
National Toxicological Information Service (Espagne): +34 91 562 04 20
National Toxicological Information Service (Hongrie): +36 80 201 199
Centre Antipoisons (antipoison centre) (Belgique): +32 (0)70 245 245
Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum (Netherlands): +31 (0)30 274 8888
Informationszentrale gegen Vergiftungen (Allemagne) : +49-228-19 24 0
Vergiftungsinformationszentrale Wien (Autriche): +43-1-40 6-43 43
Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum (STIZ) (Suisse): + 41 44 251

Utilisation de la substance :

Formulation destinée à un usage professionnel et ne s'utilisant pas seule.

Formulation destinée à être diluée dans du liquide à fumée artificielle , du liquide à brouillard artificiel , du liquide à bulles pour produire des effets parfumés dans le secteur événementiel, spectacles, clubs, théâtres, du liquide à mousse.

Dans des conditions normales de fonctionnement (soit un flacon de 20 ml pour 5L de liquide à fumée ou de liquide à bulles, soit un flacon de 250 ML pour 1000L de liquide à mousse prêt à l'emploi), les produits ne présentent pas de danger particulier.

Le flacon de 20 ml - Euroscnt Coconut - contient mélange de 30% d'eau dé ionisée (CAS 7732-18-5), 30% de glycol (EINECS 2003380) et 40% de composants chimiques parfum dont les caractéristiques les plus importantes sont décrits ci-dessous

Les informations ci-dessous ne s'appliquent pas au produit fini dans son intégralité, mais seulement à la partie concernant les composants chimiques du parfum à l'état pur , par principe de précaution en ce qui concerne les caractéristiques toxicologiques.

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.
Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

- 30 % d'eau dé ionisée (CAS 7732-18-5) : non classés comme produits dangereux
- 30% de Glycol (EINECS 2003380) : non classés comme produits dangereux

- 40 % de composants chimiques parfum :

Risque d'effets nocifs avec des symptômes d'intoxication légère par ingestion.

Risque de lésions oculaires graves.

Risque d'effet sensibilisant pour la peau. Le mélange peut également être irritant pour la peau et un contact prolongé peut augmenter cet effet.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Éléments d'étiquetage conformément aux directives 67/548/CEE , 1999/45/CEE et leurs adaptations.

Contient du :

CAS 34398-01-1 UNDECYLHYDROXYPOLYOXYETHYLENE

601-029-00-7 (R)-P-MENTHA-1,8-DIENE

EC 204-262-9 BENZYL SALICYLATE

EC 228-408-6 HEXYL SALICYLATE

Phrases de risque :

R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 22 Nocif en cas d'ingestion.

R 41 Risque de lésions oculaires graves.

Phrases de Sécurité:

S 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S 36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

S 45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin

S 61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Autres dangers

Aucune donnée n'est disponible

3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Composition de la formulation :

- 30 % eau dé ionisée (CAS 7732-18-5)
- 30% Glycol (EINECS 2003380)
- 40 % de composants chimiques parfum , caractéristiques décrites ci dessous :

Mélange parfum - Composition :

Informations sur les composants concernant le concentré parfum à l'état pur :

Autres données :

CAS: 34398-01-1 UNDECYLHYDROXYPOLYOXYETHYLENE $\leq x \% < 50$

CAS: 169107-21-5 ALCOOL C9-11 ETHOXYLE $\leq x \% < 25$

CAS: 118-58-1 EC: 204-262-9 BENZYL SALICYLATE $2.5 \leq x \% < 10$

CAS: 26896-48-0 EC: 248-096-5 TRICYCLO[5.2.1.0^{2,7}]DECANE-4,8-DIMETHANOL $2.5 \leq x \% < 10$

CAS: 6259-76-3 EC: 228-408-6 HEXYL SALICYLATE $2.5 \leq x \% < 10$

CAS: 104-67-6 EC: 203-225-4 GAMMA-UNDECALACTONE $2.5 \leq x \% < 10$

INDEX: 601-029-00-7 CAS: 5989-27-5 EC: 227-813-5 (R)-P-MENTHA-1,8-DIENEGHSO₂, $0 \leq x \% < 2.5$

CAS: 91-64-5 EC: 202-086-7 COUMARIN $0 \leq x \% < 2.5$

PINENES (ALPHA OR BETA) $0 \leq x \% < 2.5$

4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Description des premiers secours

En cas d'inhalation :

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Quelque soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologiste, en lui montrant l'étiquette.

En cas de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

En cas d'ingestion :

Ne rien faire absorber par la bouche.

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau, administrer du charbon médical activé et consulter un médecin. Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés - Aucune donnée n'est disponible.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires - Aucune donnée n'est disponible.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE - Non inflammable.

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)

- dioxyde de carbone (CO₂)

Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

Pour les non-secouristes

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la section 8).

Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

Référence à d'autres sections

Aucune donnée n'est disponible.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le mélange est manipulé de façon constante.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la section 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Eviter impérativement le contact du mélange avec les yeux.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Types de conditionnements recommandés :

Matériaux de conditionnement appropriés :

Matériaux de conditionnement inappropriés :

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Aucune donnée n'est disponible.

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Valeurs limites biologiques :

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

Concentration prédite sans effet (PNEC) :

Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.
En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

- Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

- Protection du corps

Type de vêtement de protection approprié :

Type de bottes de protection appropriés :

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Protection respiratoire

Type de masque FFP :

Classe :

Type de masque à filtres combinés :

Type d'appareil filtrant à ventilation assistée :

Filtre(s) anti-gaz et vapeurs (Filtres combinés) conforme(s) à la norme NF EN14387 :

Filtre à particules conforme à la norme NF EN143 :

Appareils de protection respiratoire isolants :

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Etat Physique : Liquide Fluide.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH : Non précisé.

Neutre.

Point/intervalle d'ébullition : Non précisé.

Intervalle de point d'éclair : PE > 60°C

Méthode de détermination du point d'éclair :

Pression de vapeur (50°C) : Compris entre 175 kPa et 300 kPa.

Méthode de détermination de la pression de vapeur :

Densité : Non précisé.

Hydrosolubilité :Diluable.

Viscosité : $\nu < 7 \text{ mm}^2/\text{s}$ (40°C)

Méthode de détermination de la solubilité dans l'eau :

Point/intervalle de fusion : Non précisé.

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non précisé.

Point/intervalle de décomposition : Non précisé.

Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

10 - STABILITE ET REACTIVITE

Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

Conditions à éviter

Eviter :

Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des :

Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Nocif en cas d'ingestion.

Peut entraîner des effets irréversibles sur les yeux, tels que des lésions des tissus oculaires ou une dégradation grave de la vue qui n'est pas totalement réversible en deça d'une période d'observation de 21 jours.

Les lésions oculaires graves sont caractérisées par la destruction de la cornée, une opacité persistante de la cornée, une inflammation de l'iritis.

Substances Toxicité aiguë :

COUMARIN (CAS: 91-64-5)

Par voie orale : DL50 = 500 mg/kg

CAS: 26896-48-0

TRICYCLO[5.2.1.02,7]DECANE-4,8-DIMETHANOL

Par voie orale : DL50 = 2250 mg/kg

CAS: 118-58-1

BENZYL SALICYLATE

Par voie orale : DL50 = 2200 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Mutagénicité sur les cellules germinales :

Cancérogénicité :

Toxicité pour la reproduction :

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :

Danger par aspiration :

Mélange

Toxicité aiguë :

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Contient au moins une substance sensibilisante. Peut produire une réaction allergique.

Mutagénicité sur les cellules germinales :

Cancérogénicité :

Toxicité pour la reproduction :

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :

Danger par aspiration :

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Effets interactifs

Absence de données spécifiques

Informations sur les mélanges et informations sur les substances

Autres informations

Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :

- d-Limonène (CAS 5989-27-5): Voir la fiche toxicologique n° 227 de 2004.

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Toxicité

Substances - Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

Persistence et dégradabilité - Aucune donnée n'est disponible.

Potentiel de bioaccumulation - Aucune donnée n'est disponible.

Mobilité dans le sol - Aucune donnée n'est disponible.

Résultats des évaluations PBT et vPvB - Aucune donnée n'est disponible.

Autres effets néfastes - Aucune donnée n'est disponible.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT L'ELIMINATION

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2011 - IMDG 2010 - OACI/IATA 2011).

- Classification:

- Matière dangereuse pour l'environnement :

UN3082=MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(hexyl salicylate)

ADR/RID Classe Code Groupe Etiquette Ident. QL Dispo. EQ Cat. Tunnel

9 M6 III 9 90 5 L 274 335E1 3 E

IMDG Classe 2°Etiq Groupe QL FS Dispo. EQ

9 - III 5 L F-A,S-F 274 335 E1

IATA Classe 2°Etiq. Groupe Passager Passager Cargo Cargo note EQ

9 - III 964 450 L 964 450 L A97 A1E1

9 - III Y964 30 kg G - - A97 A1E1

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

16 - AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.